

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FDE PATRIMOINE

(Part AC : FR0010752956)  
FCP géré par la MW GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

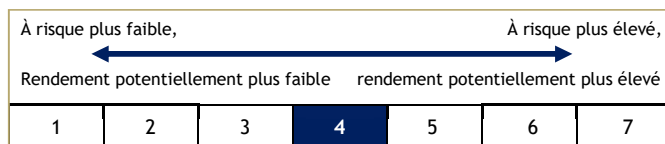
Cet OPCVM a pour objectif de gestion de rechercher une performance supérieure à celle son indicateur de référence 20% EUROSTOXX 50 Net Return et 80% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée.

La composition de cet OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, et recherchant une volatilité de la valeur liquidative inférieure à 10%, l'OPCVM est exposé indifféremment en actions, titres de créance et instruments du marché monétaire en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres. La poche actions est constituée d'actions de tous secteurs, de toutes capitalisations émises sur les marchés d'un ou de plusieurs pays de la zone Euro et à titre accessoire, dans des valeurs émises sur les marchés des pays autres que la zone Euro y compris les actions émergentes. Cette flexibilité est mise en œuvre via l'utilisation de produits dérivés dans la limite de la fourchette d'exposition. Les instruments de taux, catégorie d'investissement centrale dans la stratégie globale du fonds, sont majoritairement d'échéance moyenne (plus de 50% des titres détenus sur cette classe d'actifs ont une maturité résiduelle inférieure à sept ans) et se répartissent en titres de la zone euro ou hors zone euro, y compris les pays émergents. Les investissements réalisés en titres à taux variable - coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation - moins sensibles au risque de hausse du niveau général des taux peuvent présenter des maturités plus élevées. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 40% sur les marchés d'actions de tous secteurs, de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques, y compris les actions de pays émergents, dont :
  - 40 % maximum sur les marchés des actions des pays de la zone euro.
  - de 0% à 10% aux marchés des actions hors de la zone euro, y compris de pays émergents,
  - de 0 % à 10% aux marchés des actions de petite capitalisation, dont 5% maximum en actions cotées sur EURONEXT GROWTH.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- De 40% à 100%, en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 20% à 100% en titres d'émetteurs de la zone euro, libellés en euro.
- de 0% à 20% en titres d'émetteurs hors zone euro y compris pays émergents.
- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

- De 0% à 25% en obligations convertibles
- De 0% à 30% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, sans entraîner de surexposition du portefeuille.
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, sans entraîner de surexposition du portefeuille.
- dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse de Paris du jour.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés des actions, y compris de petite capitalisation et de marchés émergents, et aux instruments de taux qui peuvent induire des fluctuations moyennes, donc une volatilité moyenne de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement équilibré.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,98 % TTC au 31/12/2020 et 1,80%TTC estimés à partir du 04/01/2021
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20 % TTC maximum de la performance nette de frais de gestion annuelle du FCP au-delà d'une performance annuelle de 4%. A compter du 1er janvier 2018 : 20% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : 20% EUROSTOXX 50 NR + 80% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5Y 0,00%TTC prélevé au titre du dernier exercice

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (« l'Actif de Référence »). Cette comparaison s'effectue sur une période de paiement d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de décembre (la « Date d'Observation »). Cette période de paiement correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

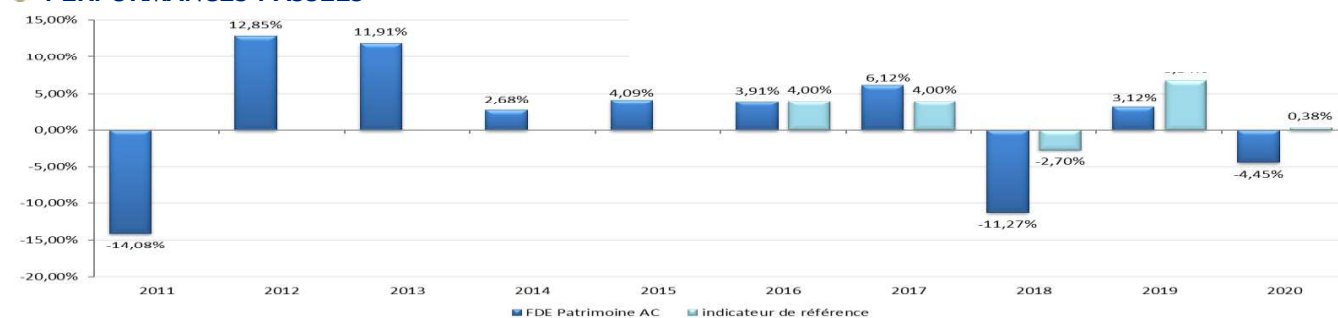
L'investisseur est informé que des commissions de surperformance peuvent être versées dans le cas où l'OPCVM surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

\*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance est calculée avec coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 26/06/2009 DATE DE CREATION DE LA PART : 26/06/2009

DEVISE DE LIBELLE : Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS :** Le 01/01/2013 : le FCP change de nature et devient nourricier de la part NC du FCP AMPLEGEST MULTICAPS mais opte pour une stratégie de couverture indépendante de celle du fonds maître.

**A compter du 29/01/2015 le fonds maître change de dénomination et devient Amplegest Pricing Power**

Le 24 avril 2015, l'OPCVM change de structure, il n'est plus nourricier d'AMPLEGEST PRICING POWER (part NC). Il devient un OPCVM géré en titres en direct et l'indicateur de référence est modifié. L'objectif de performance devient 4% au lieu de 5% auparavant.

Les performances affichées antérieurement à cette date ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CACEIS Bank

OPCVM non éligible aux « US Person »

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : MW GESTION - 7, rue Royale - 75008 - PARIS ou sur le site [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

La politique de rémunération de la société est consultable sur son site internet <http://www.mwgestion.com/>

**REGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

SFDR : Information en matière de durabilité paragraphe VIII du prospectus.

La responsabilité de MW GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
MW GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2021.